

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CISION – 64 et hebdos**

Programme d'aide financière aux véhicules hors route

Plus de 141 000 \$ pour le Club motoneige Beauce-Frontenac inc.

Thetford Mines, le 7 mai 2025. – La députée de Lotbinière-Frontenac, M^{me} Isabelle Lecours, est fière d'annoncer, au nom de la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, M^{me} Geneviève Guilbault, un investissement de 141 204 \$ au Club motoneige Beauce-Frontenac inc. afin d'améliorer les infrastructures destinées à l'utilisation des véhicules hors route (VHR) et de renforcer la sécurité de la pratique.

Doté d'une enveloppe de près de 3 M\$, le programme a soutenu, depuis sa mise en œuvre, de nombreux projets, dont la construction de passerelles et le réaménagement de sentiers. Voilà autant d'exemples qui rendent la pratique du VHR plus sécuritaire à l'échelle du Québec.

Le Programme d'aide aux véhicules hors route (PAVHR) contribue à réduire les conséquences de la pratique du VHR, notamment sur le voisinage, la faune et les habitats fauniques.

Citations

« Notre gouvernement est fier d'investir dans la pérennité de nos réseaux. L'annonce d'aujourd'hui est un exemple éloquent de notre dévouement à rendre plus sécuritaire l'usage des VHR. Grâce à cet effort commun, le Québec se positionne en tant que destination prisée pour les adeptes de ce loisir, avec plus de 66 000 km de sentiers accessibles tout au long de l'année. »

Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable

« Cet investissement au niveau du Pont à Saint-Ephrem au-dessus de la rivière Le Bras engendrera des résultats positifs pour notre région. Il permet de poser des gestes concrets en matière de sécurité au bénéfice des usagers du réseau de sentiers de Chaudière-Appalaches. »

Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac

Faits saillants

- Le programme poursuit les objectifs suivants :
 - renforcer la sécurité de la pratique du VHR;
 - améliorer les infrastructures destinées à l'utilisation de ces véhicules;
 - favoriser la pérennité des réseaux de sentiers de VHR;
 - améliorer la surveillance des sentiers et sensibiliser les utilisateurs de ce type de véhicule;
 - limiter les effets néfastes de cette pratique sur la faune et les habitats fauniques.

- Le programme a été en vigueur du 16 août 2022 jusqu'au 31 mars 2025. Des démarches sont en cours en vue de son renouvellement.
- Le PAVHR est composé de deux volets :
 - le volet I – Infrastructures et sécurité, administré par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;
 - le volet II – Protection de la faune et des habitats fauniques, administré conjointement par le Ministère et la Fondation de la faune du Québec.
- La date du prochain appel de projets pour le volet I sera déterminée après le renouvellement du programme. Il est à noter que l'automne est toujours privilégié pour les appels de projets de ce programme.

Lien connexe

[Programme d'aide financière aux véhicules hors route \(PAVHR\)](#)

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable sur les médias sociaux :

[Facebook](#)

[X](#)

[Instagram](#)

[LinkedIn](#)

– 30 –

Sources :

Claude Deraiche
Conseiller stratégique
Cabinet de la vice-première ministre
et ministre des Transports et de la Mobilité durable
Tél. : 581 992-3070
Claude.Deraiche@transport.gouv.qc.ca

Camille Jean
Attachée politique de la députée de Lotbinière-Frontenac
Tél. : 819 238-8830

Pour information :

Relations avec les médias
Direction générale des communications
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Tél. : Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600
Sans frais : 1 866 341-5724